

Bureau responsable des envois de prix conformément aux statuts joints.

Dossier gagnant  Chèque prêt à être envoyé  23 01 2014

▶ DOSSIER:

No: 798094 FR

K-1

▶ STATUT DEFINI:

Vous êtes définitivement et officiellement **GAGNANTE** d'un chèque confirmé!

K-2

▶ Montant le plus élevé payable par chèque:

**Fr. 50'000.-**

K-3

Dossier gagnant



▶ Garantie d'envoi confirmée:

La signature de notre directeur général confirme le contenu de ce courrier et l'envoi du chèque à votre adresse conformément aux statuts joints.

▶ Acceptation définitive:

Stephen Gump - Directeur

▶ L-1/ DOCUMENT ADMINISTRATIF OFFICIEL:

Nous confirmons officiellement:

**Madame** [redacted] un «Versement de Fr. 50'000.- sur votre compte privé» a été officiellement sollicité.

Ce n'est pas un malentendu, mais vraiment la décision finale du bureau des prix. C'est officiellement confirmé et signé. Vous avez vraiment gagné un chèque!

▶ L-2/ PROTOCOLE DEFINITIF:

Je vous félicite de tout cœur pour le chèque certifié que vous avez gagné, **Madame** [redacted]. Nous attendons désormais votre réponse pour le « Versement de Fr. 50'000.- sur votre compte privé ».

Il vous sera envoyé dans les 3 prochains jours en toute discrétion à votre adresse à [redacted]

**DOSSIER DE GAGNANT CONFIDENTIEL  
A CONSERVER S.V.P.**

**ATTENTION**

Vous devez répondre. Car sinon, nous serions obligés d'envoyer votre chèque à quelqu'un d'autre. Les statuts l'imposent.

S25-21\_CHfr

## TRES IMPORTANT: RESPECTEZ RIGOREUSEMENT LES 2 CLAUSES DU DOSSIER:

Nom:

Statut:

Dossier Gagnant

Concerne le paiement suivant:

«Versement de Fr. 50'000.- sur votre compte privé»

Chèque certifié et validé:

**OUI, CE CHEQUE CERTIFIE EST REELLEMENT SEULEMENT POUR VOUS!**



Dossier gagnant

Chèque prêt à être envoyé

Ce jour, à 12h50

Bureau responsable des envois de prix conformément aux statuts joints.

**DOSSIER GAGNANT  
CONFIRME**

## M-1/ DOCUMENT ADMINISTRATIF OFFICIEL:

Veillez trouver ci-après les 2 conditions que vous devez absolument respecter pour pouvoir profiter du « Versement de Fr. 50'000.- sur votre compte privé »:

### CONDITION No 1

Clause No 1

### OBLIGATOIRE

Voyez à droite la vignette officielle de paiement. Elle est extrêmement importante.

Vous devez coller celle-ci sur votre « Bon Définitif d'Acceptation de Paiement » pour recevoir l'envoi « Versement de Fr. 50'000.- sur votre compte privé ».

Si vous ne le faites pas, nous devons supposer que toute cette affaire ne vous intéresse pas. Dans ce cas, vous ne recevrez rien. Nous accepterons votre décision.

### VIGNETTE OFFICIELLE DE PAIEMENT

Cette vignette vous garantit la distribution de l'envoi figurant ci-dessous.

« Versement de  
Fr. 50'000.- sur  
votre compte privé »

### CONDITION No 2

Clause No 2

### Recommandée

N'oubliez pas quoiqu'il arrive de réclamer l'envoi de votre « Garantie Millions ». Assurez-vous et multipliez ainsi votre argent d'une manière impressionnante. Vous verrez.

Ainsi, vous pouvez également recevoir la « Garantie Millions » avec le « Versement de Fr. 50'000.- sur votre compte privé ».

Vous devriez impérativement tenir compte de ces deux conditions.



**DERNIER AVIS AVANT  
ANNULATION  
DE TOUS LES DROITS**

Chère Madame

Je vous écris au sujet d'une affaire très urgente, car le protocole de notre dernière assemblée générale ne permet aucune autre conclusion. De plus, le temps presse, car l'annulation de vos droits en tant que gagnante peut déjà avoir lieu dans les 7 prochains jours (le cachet de la poste fait foi).

Toute l'équipe dirigeante de Winner Club l'a confirmé après vérification de votre dossier: **un «Versement de Fr. 50'000.- sur votre compte privé» doit vous être envoyé.** Pour cela, il faut seulement que vous respectiez les 2 conditions qui ont été mises à votre disposition séparément.

Le bureau officiel des paiements bancaires fera le nécessaire immédiatement après réception de votre courrier pour que tout vous soit envoyé très discrètement par la poste à

Vous devriez dans tous les cas réclamer la « **Garantie Millions** », une méthode sûre qui protège et multiplie votre argent. Je vous rappelle que **Fr. 50'000.- sont en jeu.**

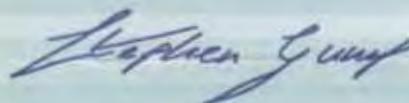
Je ne signerai pas de plus grand chèque cette année!

A part vous, personne n'a encore gagné un chèque certifié avec le numéro de dossier 798094. C'est une première et j'espère seulement que vous saisissez vraiment cette chance.

**Je vous confirme noir sur blanc  
que ce chèque\* est vraiment pour vous!**

Répondez donc au plus vite – au plus tard dans 7 jours – pour recevoir immédiatement le tout.

Je vous félicite



Stephen Gump  
Directeur

S25-21\_CHfr

\* voir statuts du jeu intitulé « Versement de Fr. 50'000.- sur votre compte privé »

Emetteur du chèque:	Winner Club	Montant:	Fr. 50'000.-	Date:	23.01.2014	Prix actuel:	Chèque certifié
<b>Dossier: 798094</b>		Chèque payable au grand gagnant		<b>Fr. 50'000.-</b>			
Le montant cité ici sera transféré sur un compte spécial et après clôture au gagnant. Ceci n'est pas un chèque mais un document qui informe sur le prix principal.		En lettres:		<b>Un chèque de cinquante mille francs</b>			
		Destinataire de ce message:		<b>Destiné à Madame</b>			
		Statut de cette personne:		<b>Déclarée gagnante d'un chèque!</b>			
		23.01.2014					

**STATUTS:**  
 CLAUSES DU JEU «VERSEMENT DE FR. 50'000.- SUR VOTRE COMPTE PRIVÉ» QUI FAIT PARTIE DU JEU GENERAL « CHEQUE DE FR. 50'000.- A GAGNER ». 1. WINNER CLUB EST UNE SOCIETE QUI ORGANISE DES CAMPAGNES PUBLICITAIRES ET QUI PROPOSE LA PARTICIPATION A UN JEU AVEC UN TIRAGE AU SORT PREALABLE. CE TIRAGE AU SORT PREALABLE EST EFFECTUE PARMI UN NOMBRE ALEATOIRE DE NUMEROS QUI ONT ETE ATTRIBUES A TOUTS LES DESTINATAIRES DU PRESENT MESSAGE ET EN PRESENCE D'UN CHARGE DE CONTROLE, MARIO VARGAS, CHEZ QUI LES CLAUSES DU JEU SONT AUSSI DEPOSEES. 2. AU DEBUT DE CHAQUE JEU, UN PROTOCOLE DANS LEQUEL EST DONNE LE NUMERO GAGNANT TIRE AU SORT AINSI QUE LE PRIX PRINCIPAL A GAGNER EST DEPOSE PAR UN CHARGE DE CONTROLE. CE JEU GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT COMMENCE LE 01/01/2014 ET SA DATE D'EXPIRATION EST FIXEE AU 31/12/2014. CE JEU PEUT ETRE PRESENTE SOUS DIFFERENTES FORMES ET DANS DES VERSIONS VARIEES PENDANT TOUTE LA DUREE DE SA VALIDITE. LE PRESENT DOCUMENT INTITULE «VERSEMENT DE FR. 50'000.- SUR VOTRE COMPTE PRIVÉ» AVEC UN PRIX D'UNE VALEUR DE FR. 50'000.- FAIT PARTIE DE CETTE CAMPAGNE. 3. L'ATTRIBUTION DU PRIX SE FAIT SELON LE PRINCIPE DU HASARD ET ELLE EST SOUMISE A CERTAINES CONDITIONS QUI SONT ENONCEES DANS LES PRESENTES CLAUSES DU JEU. CE JEU EST UNIQUEMENT OUVERT AUX PERSONNES QUI ONT RECU LES DOCUMENTS OFFICIELS DE PARTICIPATION A L'EXCEPTION DES EMPLOYES DE WINNER CLUB ET DES MEMBRES DE LEUR FAMILLE AINSI QUE TOUTES LES AGENCES, SOCIETES OU ORGANISATIONS TRAVAILLANT AVEC OU POUR WINNER CLUB. 4. TOUTS LES DESTINATAIRES DE CE COURRIER SONT DECLARES GAGNANTS D'UN PRIX SECONDAIRE QUI ILS RECEVRONT EN MOYENNE 3 SEMAINES APRES L'ARRIVEE DE LEUR COMMANDE OU 6 MOIS APRES LA CLOTURE DU JEU S'ILS ONT PARTICIPE AU JEU SANS PASSER UNE COMMANDE. TOUTE ADRESSE ET/OU TOUT BON DE PARTICIPATION QUI EST INCOMPLETE(I), ILLISIBLE OU ARRIVE(E) EN DEHORS DU DELAI DE REPOSE IMPOSE SERA EXCLUE(I). 4.1. POUR LA PARTICIPATION SANS COMMANDE, LE BON DE PARTICIPATION DOIT ETRE COMPLETE ET ENVOYE DIRECTEMENT A WINNER CLUB DANS UNE ENVELOPPE BLANCHE SANS LE MOINDRE SIGNE EXTERIEUR AVANT LA DATE DE CLOTURE DU JEU. ATTENTION: DANS CE CAS, NE PAS UTILISER L'ENVELOPPE REPOSE JOINTE. LE NON-RESPECT DES PRESENTES INSTRUCTIONS A POUR CONSEQUENCE L'EXCLUSION DE LA PARTICIPATION. 4.2. POUR PARTICIPE AU JEU EN PASSANT UNE COMMANDE, LES PERSONNES CIBLEES PAR CE JEU GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT DOIVENT OBLIGATOIREMENT REMPLIR LEUR BON DE PARTICIPATION ET LE RENVOYER AVEC LEUR BON DE COMMANDE DANS L'ENVELOPPE REPOSE PRE-ADRESSEE JOINTE AVANT LA DATE DE CLOTURE DU JEU. TOUTE ADRESSE ET/OU TOUT BON DE PARTICIPATION INCOMPLETE(I) OU ILLISIBLE SERA EXCLUE(I). 5. WINNER CLUB NE PEUT EN AUCUN CAS ETRE TENU RESPONSABLE DE LA PERTE, DU VOL OU DE LA MAUVAISE DISTRIBUTION DE LA POSTE. IL N'EST PAS NECESSAIRE DE PASSER UNE COMMANDE POUR PARTICIPE GRATUITEMENT A CE JEU. 6. LE GRAND GAGNANT EST LA PERSONNE DONT LE NOM A ETE TIRE AU SORT PAR UNE COMMISSION DES JEUX PARMI TOUTS LES PARTICIPANTS PREALABLEMENT TIRES AU SORT PAR LE CHARGE DE CONTROLE - COMME PREVU DANS L'ARTICLE 2. LE GAGNANT SERA DESIGNÉ GRAND GAGNANT SOUS RESERVE QU'IL AIT PARTICIPE AU JEU DANS LE DELAI IMPOSE ET CONFORMEMENT AUX CLAUSES ET IL EN SERA INFORME PAR COURRIER INSCRIT AVEC AVIS DE RECEPTION SOUS 90 JOURS APRES LA FIN DU JEU. IL SE DISPOSE ENSUITE D'UN DELAI DE 30 JOURS POUR RECLAMER SON

PRIX. S'IL S'ABSTIENT, SON DROIT AU PRIX EXPIRE. S'IL RESPECTE CE DELAI, SON PRIX LUI SERA ENVOYE SOUS 30 JOURS APRES RECEPTION DE SA REPOSE PAR LAQUELLE IL CONFIRME QU'IL ACCEPTE SON PRIX ET LES CONDITIONS INDIQUEES A LA CLAUSE 10. 7. LA SOCIETE WINNER CLUB DECIDE DE METTRE EN JEU CE QUI SUIVRA: 1) UN PRIX PRINCIPAL OU PLUTOT UN CHEQUE DE FR. 50'000.- QUI, COMME PRECISE A L'ARTICLE 6, SERA REMIS A UN UNIQUE GAGNANT POTENTIEL NOMME « GRAND GAGNANT » QUI A RESPECTE LES CONDITIONS DE PARTICIPATION INDIQUEES A L'ARTICLE 4 DES PRESENTES CLAUSES. 2) DES PRIX SECONDAIRES NOMMES « CHEQUES DE PRIX » SERONT REMIS SOUS FORME DE BONS D'ACHAT D'UNE VALEUR DE FR. 10.- A TOUTS LES PARTICIPANTS QUI ONT ETE DESIGNES GAGNANTS ET QUI ONT RENVOYE LEUR BON DE PARTICIPATION CONFORMEMENT AUX CLAUSES. CES CHEQUES SONT A DEDUIRE DE L'ACHAT D'UN AUTRE PRODUIT ETANT LA PROPRIETE DE WINNER CLUB. 8. WINNER CLUB CHARGE LA SOCIETE ORGANISATRICE DE CONSTITUER LA COMMISSION DES JEUX. CETTE COMMISSION SE REUNIT CHAQUE FOIS QUE CELA EST NECESSAIRE AFIN DE TIRER AU SORT LE GRAND GAGNANT DU PRESENT JEU PARMI LES NOMS DES GAGNANTS QUI ONT ETE PREALABLEMENT TIRES AU SORT PAR LE CHARGE DE CONTROLE. 9. LES PRIX NON RECLAMES OU RECLAMES HORS DELAI RESTENT LA PROPRIETE DE WINNER CLUB. LA SOCIETE SE RESERVE LE DROIT DE DONNER TOUT LE PRIX OU UNE PARTIE A UNE ASSOCIATION CARITATIVE DE SON CHOIX. 10. LE GAGNANT DE CE PRIX AUTORISE LA SOCIETE WINNER CLUB A UTILISER SON NOM, SON PRENOM, LE NOM DE SON LIEU DE RESIDENCE ET SA PHOTO ET A PUBLIER SON TMOIGNAGE CITEES A L'ARTICLE 4. 11. LE GAGNANT DE CE PRIX AUTORISE LA SOCIETE WINNER CLUB A UTILISER SON NOM, SON PRENOM, LE NOM DE SON LIEU DE RESIDENCE ET SA PHOTO ET A PUBLIER SON TMOIGNAGE CITEES A L'ARTICLE 4. 12. LA PARTICIPATION A CE TIRAGE AU SORT IMPLIQUE L'ACCEPATION SANS CONDITIONS DE TOUTES LES CLAUSES DU JEU QUI ONT ETE DEPOSEES CHEZ LE CHARGE DE CONTROLE. 13. LES FRAIS DE PORT AU TARIF NORMAL POUR L'ENVELOPPE DE PARTICIPATION AU JEU PEUVENT ETRE REMBOURSES SUR SIMPLE DEMANDE JOINTE AU BON DE PARTICIPATION. LA SOCIETE WINNER CLUB SE RESERVE LE DROIT D'ANNULER LE JEU DONT IL EST QUESTION ICI POUR DES RAISONS DE FORCE MAJEURE SANS LE MOINDRE DEDOMMAGEMENT POUR LES PARTICIPANTS. ON CONSIDERE PARTICULIEREMENT COMME EVENEMENT DE FORCE MAJEURE UNE ERREUR COMMISE PAR UN FOURNISSEUR EXTERIEUR A LA SOCIETE OU PAR L'UN DES MEMBRES DU PERSONNEL DE CETTE SOCIETE. WINNER CLUB NE DONNE AUCUN RENSEIGNEMENT PAR TELEPHONE ET/OU D'AUTRES MOYENS. LA VOIE DE DROIT EST EXCLUE. LE JEU EST ORGANISE A L'ECHELLE INTERNATIONALE. S25-21 CH9



## Attribution officiellement garantie

Prix actuel:

Chèque certifié

FR

STATUT DEFINI:

Cette garantie sera  
 ENVOYEE à un GAGNANT

Montant le plus élevé payable par chèque:

Fr. 50'000.-

DOSSIER GAGNANT



CHEQUE CERTIFIE

\* voir statuts du jeu intitulé «Versement de Fr. 50'000.- sur votre compte privé»

**DOSSIER DE GAGNANT CONFIDENTIEL -  
 A CONSERVER S.V.P.**

Garantie d'envoi confirmée:

La signature de notre directeur général  
 confirme le contenu de ce courrier et l'envoi  
 du chèque à votre adresse conformément  
 aux statuts joints.

## A CONSERVER COMME PREUVE S.V.P.

Moi, Stephen Gump, directeur général de  
 la société Winner Club, je garantis  
 officiellement et avec ma signature que  
 vous recevrez assurément et sous 7 jours  
 toutes les clauses\* du jeu nommé ici:

**Le « Versement de  
 Fr. 50'000.- sur votre  
 compte privé ».**

Et ce, si vous respectez les  
 2 conditions qui vous ont été  
 envoyées aujourd'hui.

*Stephen Gump*

Stephen Gump  
 Directeur Winner Club



Toutes les garanties ont été signées.



## Concerne l'envoi du «Versement de Fr. 50'000.- sur votre compte privé»

Si vous remplissez les 2 conditions administratives, vous recevrez le « Paiement de Fr. 50'000.- sur votre compte privé » sous 7 jours. Voici quelques conseils sur la manière dont vous devriez procéder.

- Tout d'abord, ne dites rien de tout cela à qui que ce soit.
- Restez calme et essayez de vous concentrer.
- Lisez attentivement les conditions de remise pour éviter toute erreur.
- Confirmez-nous la réception afin que nous puissions transmettre votre dossier.
- Quand vous aurez ensuite les idées un peu plus claires, agissez comme décrit dans la méthode « Garantie Millions ». Il s'agit finalement de beaucoup d'argent.

**RENOVEZ CETTE PAGE  
IMMEDIATEMENT APRES  
AVOIR COLLE LA VIGNETTE  
OFFICIELLE DE PAIEMENT  
AU RECTO ET RECLAME LA  
«GARANTIE MILLIONS»!**

